DÉPARTEMENT de L'ORNE
ARRONDISSEMENT

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Présents | 13 |
| Votants 14 | 14 |

# DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt cinq,
Le 04 février 2026 à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.
**Date de convocation du Conseil Municipal :** 28 janvier 2026
**Présents :** Monsieur Jacques PRIGENT, Monsieur Vincent LEBRETON, Madame Florence ECOBICHON, Monsieur Éric RIEDINGER, Monsieur Jean-Louis DESVIGNE, Monsieur André DEBEVE, Monsieur Fabien JOUADÉ, Madame Anita LEVALLOIS, Monsieur Philippe POTTIER, Madame Lydia POUPIN, Madame Renée SAUSSAIS, Madame Anne-Marie TREUIL, Madame Léa VIEL
**Absents excusés** : Monsieur Hervé BROC représenté par Monsieur Vincent LEBRETON
**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe POTTIER

## Accord de principe pour l'ouverture d'un centre de loisirs et souhait de mise en place rapide

DEL DE_007_2026

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,
**Vu** les compétences de la commune en matière d'actions éducatives et de loisirs en direction de l'enfance et de la jeunesse,
**Considérant** l'intérêt général que représente le développement d'une offre de loisirs éducatifs accessible aux enfants de la commune,
**Considérant** les besoins identifiés des familles en matière d'accueil de loisirs, notamment pendant les périodes périscolaires et extrascolaires,
**Considérant** la volonté de la municipalité de renforcer l'attractivité du territoire et de favoriser l'épanouissement des jeunes publics,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal :

- **Donne un accord de principe** pour l'ouverture d'un centre de loisirs sur le territoire communal ;
- **Exprime le souhait que la mise en place de ce centre de loisirs intervienne dans les meilleurs délais**, sous réserve du respect des conditions réglementaires, techniques, financières et partenariales nécessaires ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à engager les études préalables, démarches administratives et consultations utiles à la concrétisation du projet, notamment auprès des services compétents et partenaires institutionnels ;
- **Précise** qu'une délibération ultérieure viendra définir les modalités précises de fonctionnement, d'organisation, de financement et de calendrier du centre de loisirs.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

**Jacques PRIGENT**
**Maire de TRUN**




Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599